

## Un contrat pour « accompagner les trésoreries »

réservé aux abonnés

25.02.19



Fabrice Didier, responsable de la filière porc chez Bigard Quimperlé, Guillaume Roué, président d'Evel'Up, et Arnaud de Belloy, P.-D.G. de Herta, ce lundi 25 février 2019 à Paris. © V. Guyot/GFA

Le groupement de producteurs Evel'up, l'abatteur Bigard, et le salaisonier Herta ont officialisé ce lundi 25 février 2019, la signature d'un contrat tripartite sur trois ans, visant à « **lisser** » le prix payé aux producteurs.

« Les éleveurs sont en quête de visibilité sur leur exploitation », assure Guillaume Roué, président d'Evel'Up, ce lundi 25 février 2019 au Salon international de l'agriculture à Paris. Le groupement de producteurs a signé avec Bigard et Herta un contrat permettant d'« accompagner la trésorerie des éleveurs en gérant les écarts entre le prix de production, et le prix de vente du porc ».

Le dispositif sera ouvert aux éleveurs du groupement Evel'up référencés dans la filière « Préférence » de Herta, et auprès de l'abattoir Bigard de Quimperlé. **Ils devront également « respecter un cahier des charges précis concernant le bien-être animal et la qualité de viande ».**

### **Avance de trésorerie**

« En cas d'écart défavorable pour l'éleveur entre le prix de vente et les indicateurs de coût de production (1), **Herta verse au groupement une avance de trésorerie, répartie ensuite par Evel'Up** auprès de chaque éleveur selon son contrat, précise Arnaud de Belloy, P.-D.G. de Herta. Les écarts sont observés et gérés tous les trimestres pendant une période d'engagement de 3 ans. [...] **Au terme des 3 ans, l'éleveur rembourse à Herta l'avance, ou peut choisir de prolonger l'engagement pour poursuivre la gestion de son avance de trésorerie.** »

Pour Guillaume Roué, « ce dispositif a pour vocation d'assurer une sécurité de débouché, de la fluidité, et de la régularité dans les approvisionnements. Pour un éleveur, il ne s'agira pas de mettre la totalité de sa production dans cette démarche, mais un certain pourcentage. » **Le lancement de ce contrat est prévu le 1er avril prochain**, avec « 2 000 à 2 500 porcs abattus par semaine », précise Fabrice Didier, responsable de la filière porc chez Bigard.

V. Gu.

(1) Sur la base des indicateurs mensuels fournis par Inaporc. Les versements ou décaissements sont effectués le 15 du mois suivant le trimestre échu, selon la différence entre l'index produits et l'index de charges multiplié par le nombre de kilos de carcasse.

Tweeter